

J'VOUDRAIS BIEN, MAIS J'PEUX POINT !



Mercredi 22 Juin 2022

Un groupe de travail Évaluations domaniales s'est tenu dans les locaux de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) le 5 mai dernier.

Présidé par M. Caumeil, directeur de la DNID, ce GT était on ne peut plus attendu suite à la pétition intersyndicale contre l'expérimentation de l'avis-rapport et l'absence de GT Domaines depuis 2016.

Étaient prévues à ce GT les thématiques suivantes :

- Bilan de l'expérimentation de l'avis-rapport ;
- Présentation de Homiwoo ;
- Démarche de confiance ;
- Formation.

Dans ses propos liminaires, la délégation **F.O.-DGFIP** n'a pu que déplorer l'empressement avec lequel l'administration généralise l'avis-rapport, la fiche transmise pour ce GT ne donnant que des éléments partiels et lacunaires sur l'expérimentation.

F.O.-DGFIP a exprimé ses plus vives réserves

sur le marché public passé entre la DNID et la Fintech française d'estimation en ligne Homiwoo.

Quant à la démarche de confiance qui instaure un partenariat avec le consultant à travers l'utilisation de valeurs partagées, elle va délester les Pôles d'Évaluation Domaniale (PED) surchargés de travail mais ne permettra pas de pourvoir tous les postes, voire d'en créer d'autres.

F.O.-DGFIP s'est aussi fait l'écho de l'inquiétude des collègues évaluateurs pour lesquels ces thèmes et bien d'autres (travail avec la Justice, portail des successions vacantes, commercialisation des biens immobiliers) s'accompagnent souvent de départs en retraite non remplacés, de secteurs de compétence qui s'agrandissent et de dossiers de plus en plus complexes.

L'Estonie comme ambition ?

Face à tous ces défis majeurs, le Président de séance, au travers de ses réponses, a voulu nous démontrer sa réelle ambition pour les missions domaniales et sa défense de celles-ci.

Ce faisant, il a listé les grands chantiers de la DNID au titre desquels :

- la mise en place d'un Centre de Gestion Financière (CGF) au sein du CS DOM (comptable spécialisé des Domaines) ;
- la concentration à la DNID de tout le recouvrement des recettes domaniales (projet FIGARO) ;
- pour les commissariats aux ventes : la montée en visibilité des ventes en ligne par rapport aux ventes en salle ;
- greffer une « couche » Évaluation dans GMBI ;
- les biens saisis par les huissiers des Finances publiques seront vendus par les commissaires aux ventes de la DNID ;
- l'offre de service aux collectivités relayées par les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) ;
- partenariats privés pour la commercialisation des biens immobiliers des successions vacantes ;
- pour la Gestion des Patrimoines Privés (GPP), une volonté de l'administration de simplifier, digitaliser et animer. Le Président dit vouloir déjudiciariser la mission, ce qui permettrait de dématérialiser et digitaliser totalement ; d'ailleurs la DNID a saisi la DTNum afin de recourir à l'IA pour les successions vacantes.

A **F.O.-DGFIP** et nous ne sommes pas les seuls à le penser (cf rapport 2022 à ce sujet de la Défense des droits), nous alertons sur cette propension au tout numérique.

La DNID ne peut avoir pour seule ambition d'améliorer ses process et de gérer la réfaction des moyens humains en en s'inspirant de l'Estonie et son service public 3.0.

Nous continuerons de porter notre revendication d'un service du Domaine doté d'évalua-

teurs dans chaque DDFiP, seule condition de pérennité de la légitimité et de la compétence reconnue jusque-là.

F.O.-DGFIP continuera également de s'opposer aux externalisations de missions et partenariats privés qui, tôt ou tard, menaceront la mission et les évaluateurs.

La DNID n'a pas d'emplois, mais a des idées

Après cette revue des missions censée nous rassurer sur l'ambition portée, le Président nous a présenté ses ambitions RH qui peuvent s'articuler autour de 3 idées force :

1. de l'indemnitaire amélioré, puisqu'il dit vouloir aligner les PED sur le régime des Pôles de Gestion Domaniale (PGD) et porte ce message auprès du DG ;
2. un vrai parcours de carrière « évaluations » avec des IDIV experts dans les PED et possiblement aussi dans un PNSR qui resterait à créer sur la GPP. Il avoue cependant qu'il aura du mal à convaincre la DGFIP sur ce point ;
3. des moyens supplémentaires sur la GPP notamment liés à la pyramide des âges et avec une problématique autour des agents de catégorie B qui font du travail de A, voire même de A+.

Le Président dit encore avoir défendu l'opportunité du télétravail pour les évaluateurs mais admet quand même, dans ce tableau idyllique, qu'il ne demande pas d'emplois. Tout ce qu'il gagne en productivité, c'est pour faire plus de qualitatif selon lui.

On aurait presque pu lui proposer une carte syndicale tant il a affirmé vouloir « porter » nos revendications !

Si, sur le volet indemnitaire **F.O.-DGFIP** prend acte de la demande faite par la DNID d'aligner les PED sur les PGD pour les 400 évaluateurs A, comment gèrera t-on les 25 évaluateurs B ?

Le syndicat considère qu'il conviendrait d'obtenir également une réévaluation des indemnités kilométriques des évaluateurs et de se pencher sur le sort des agents des Services Locaux des Domaines (SLD) qui nous paraissent oubliés.

Une généralisation de l'avis-rapport un peu hâtive

Au travers d'un bilan sur l'expérimentation de l'avis-rapport, l'administration a voulu nous convaincre que toutes les conditions étaient désormais remplies pour sa généralisation. La délégation **F.O.-DGFIP** lui a prouvé, arguments à l'appui, que c'était peut être aller vite en besogne.

En effet, si l'on peut discerner à la lecture du bilan un « ressenti globalement positif », des zones d'ombre persistent : Quid du temps d'adaptation à ce nouvel outil, du temps de rédaction, de l'étonnante non représentation de l'Île de France dans les PED expérimentateurs ou encore de la disparition au 1/1/24 des évaluations pour le compte de la comptabilité de l'État ?

Sur l'avis-rapport testé par 20 PED et par les deux brigades régionales de la DNID ainsi que la BNED, soit au total 90 évaluateurs, le Président martèle que les sondages et enquêtes de satisfaction sont bons.

Selon lui, cet avis-rapport répond à un défi qualitatif dont les objectifs sont :

- plus de transparence dans la construction de la valeur ;

- une meilleure valorisation du travail des évaluateurs ;
- une pédagogie permettant de couper court à toute contestation.

Revoilà donc la transparence vis à vis des consultants comme remède à la suspicion. **F.O.-DGFIP**, déplore que l'inverse ne soit jamais vrai ! On s'excuserait presque de faire notre travail !

On apprend que l'Île de France s'est auto-exclue de l'expérimentation en ne candidatant pas. **F.O.-DGFIP** ne peut que regretter que ces 8 PED représentant 14 % du nombre total des PED n'aient pas participé.

Concernant les évaluations pour le compte de la comptabilité de l'État, les évaluations CHORUS (entre 1 578 et 1 982 dossiers) et les comptabilités patrimoniales (plus de 600 dossiers) devraient disparaître avec l'entrée en vigueur de la norme 6 au 1/1/24. Concrètement, cela signifie que l'on passera de la valeur du marché au coût historique.

Pour le Président, cette évolution est une simplification suite à l'évolution de la norme comptable.

Pour **F.O.-DGFIP** il s'agit, une fois de plus, et après le relèvement des seuils, d'une nouvelle potentielle baisse de charges et donc des réductions d'emploi à craindre dans un avenir proche.

Homiwoo nous cache tout

L'outil Homiwoo, acheté par la DNID en 2020 dans le cadre d'un marché de 2 ans renouvelable, permet une prédiction de valeur vénale en ligne des maisons et appartements. Les valeurs résultent d'une « modélisation du marché immobilier et de ses dynamiques locales par des algorithmes d'intelligence artificielle ».

C'est autant de visites sur place en moins et du souci pour le métier d'évaluateur en plus.

L'outil est imparfait car n'estime qu'une partie des biens : ni terrains, ni locaux professionnels, ni loyers. La DNID affirme que l'extension aux terrains et locaux professionnels est prévue, mais quand et à quel prix ?

Des éléments portés à notre connaissance, la plus-value technique apportée par Homiwoo semble faible et, au-delà, ce partenariat pose aussi le problème des conséquences de l'Intelligence Artificielle (IA) dans nos métiers DGFIP.

Pour **F.O.-DGFIP** dans tous les métiers DGFIP où l'IA a été implantée (Contrôle Fiscal, « foncier innovant », dépense État), cette dernière a toujours nécessité une vérification physique pour réparer des bugs. Encore plus inquiétant, les projets d'IA financés par la DGFIP permettent de faire in fine des économies d'ETP. Même si le Président s'en défend pour Homiwoo, les prochaines prévisions d'ETP devraient le confirmer.

Sur la transparence si chère au Président, on apprend incidemment que la société Homiwoo garde secret ses algorithmes... Comme quoi la transparence, c'est à sens unique : aux dépens de l'administration, mais toujours au profit du prestataire privé qui se rémunère grassement.

Plutôt une démarche d'abandon de mission !

Peut-on vraiment parler de démarche de confiance ou encore de valorisation du travail réalisé en amont par le consultant pour cette procédure ?

Même si le Président ne considère pas le dialogue avec les consultants comme une perte de notre indépendance de travail, pour **F.O.-DGFIP** c'est bien un abandon de mission

qui se prépare. On donne carte blanche au consultant avec pour la DGFIP un seul contrôle a posteriori aléatoire et sur échantillons réalisé dans le cas de certaines conventions avec les SAFER (via les PED)... Belle affaire une fois la vente conclue !

Sur le volet formation, la DNID reconnaît qu'un effort doit être fait sur la formation interne et valide le principe de réunion d'échanges en région.

En ce qui concerne le pilotage de l'activité, au delà de l'indicateur FD 13 existant, la DNID a mis en place un GT pour réfléchir à des indicateurs prenant mieux en compte la charge des PED (nombre évaluateurs/nombre d'évaluations), la qualité de la mission, le taux de satisfaction des consultants et le coût de l'activité évaluations.

Un GT national associant OS et DNID est à prévoir sur les interactions entre « foncier innovant » et évaluations.

Au sortir de ce panorama d'ensemble des effectifs et des moyens, nous relevons une certaine schizophrénie à nous répéter que la DNID préserve les missions tout en les supprimant et en augmentant le seuil de saisine des consultants.

F.O.-DGFIP considère que la DNID n'a que l'ambition de ses moyens ; nous aurions préféré qu'elle ait des moyens pour être ambitieuse.

F.O.-DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois et le maintien des services gestion et évaluation de plein exercice dans tous les départements, avec les moyens en effectifs et en formation nécessaires à l'exercice des missions.

F.O.-DGFIP revendique le renforcement de la DNID pour sa mission d'appui et de soutien des services locaux.